

-----  
Délégation du Comité Syndical n° 2019/02/07-14  
-----

Séance du 7 FEVRIER 2019  
-----

**Objet : MISE EN PLACE D'UNE SOLUTION DE GESTION DES DONNEES  
ENERGIE CONSECUTIVE AU GROUPEMENT D'ACHAT ENERGIE**  
-----

membres en exercice :	69
membres présents :	41
pouvoirs :	6
membres votants :	47
votes pour :	47
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20190207-2019\_02\_07-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2019

L'an deux-mille-dix-neuf, le 7 février à 14h30, les membres du Comité du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime légalement convoqués le 28 janvier 2019, se sont réunis dans la salle Albert Petit à Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

	CLÉ		Représentant	Présent
1	1	entre Seine et Manche	Luc LEMONNIER	Ex.
2	1	entre Seine et Manche	Jean-Baptiste GASTINNE	
3	2	de la région de Fécamp – Goderville	Jean-Marie CROCHEMORE	X
4	2	de la région de Fécamp – Goderville	Guy FONTANIE	X
5	2	de la région de Fécamp – Goderville	Michel LOISEL	
6	2	de la région de Fécamp – Goderville	Hervé CHEDRU	X
7	2	de la région de Fécamp – Goderville	Benoit DESCHAMPS	X
8	3	du Pays de Caux	Carmen BLEAUDY	X
9	3	du Pays de Caux	Yvon PESQUET	X
10	3	du Pays de Caux	Gilles LARCHER	X
11	3	du Pays de Caux	Thierry LECARPENTIER	X
12	4	de Caux - Vallée de Seine	Hubert MAILLET	X
13	4	de Caux - Vallée de Seine	Isabelle RENOUF	
14	4	de Caux - Vallée de Seine	Sylvain DELTOUR	X
15	4	de Caux - Vallée de Seine	Marcel VAUTIER	X
16	4	de Caux - Vallée de Seine	Gilles AMAT	
17	4	de Caux - Vallée de Seine	David SABLIN	Ex.
	4	de Caux - Vallée de Seine	Jean-Luc COUTURIER (S)	

	<b>CLÉ</b>		<b>Représentant</b>	<b>Présent</b>
18	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Laurent VASSET	<b>Ex.</b>
19	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	André-Pierre BOURDON	<b>X</b>
20	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Jean BUGEON	<b>X</b>
21	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Christian FAUQUET	<b>X</b>
22	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Claude LEFEBVRE	
23	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Gérard COLIN	
	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Pascal LECOURT (S)	
24	6	de la région de Luneray	Alain LETARD	<b>Ex.</b>
25	6	de la région de Luneray	Stéphane MASSE	
26	6	de la région de Luneray	Daniel BEUX	
27	6	de la région de Luneray	Jean-François BLOC	<b>X</b>
28	7	de la région de Pavilly - Yerville	Chantal VERHALLE	<b>X</b>
29	7	de la région de Pavilly - Yerville	Xavier VANDENBULCKE	<b>X</b>
30	7	de la région de Pavilly - Yerville	Francis BELLENGER	<b>Ex.</b>
31	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel GRESSENT	<b>X</b>
32	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel COLLARD	<b>X</b>
	7	de la région de Pavilly - Yerville	Jean-Louis LUC (S)	
33	9	de la région de Buchy	Daniel BARBIER	<b>Ex.</b>
34	9	de la région de Buchy	Patrick CHAUVET	<b>X</b>
35	9	de la région de Buchy	Lionel SAILLARD	<b>Ex.</b>
36	9	de la région de Buchy	Patrick GUERARD	
37	9	de la région de Buchy	Anne-Marie DELAFOSSE	<b>X</b>
38	9	de la région de Buchy	Colette BERTRAND	<b>X</b>
	9	de la région de Buchy	Jacques AMEDEE (S)	
39	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hugues OGDEN	<b>X</b>
40	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Alain DEPREAUX	
41	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Gérard JOUAN	<b>X</b>
42	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hubert LEPLICHER	
43	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Norbert GAINVILLE	<b>X</b>
44	11	de la région Dieppoise	Daniel JOFFROY	<b>X</b>
45	11	de la région Dieppoise	Patrick MARTIN	<b>X</b>
46	11	de la région Dieppoise	Annie PIMONT	<b>Ex.</b>
47	11	de la région Dieppoise	Michel MENIVAL	
48	11	de la région Dieppoise	Daniel LEFEVRE	
49	11	de la région Dieppoise	Pierre SORIN	<b>X</b>
50	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jacky LEVEQUE	
51	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Marie DUMOUCHEL	<b>X</b>
52	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Pierre TROLEY	<b>X</b>
53	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Daniel ROCHE	<b>X</b>
	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Joël COULOMBEL (S)	

	<b>CLÉ</b>		<b>Représentant</b>	<b>Présent</b>
54	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Virginie LUCOT-AVRIL	<b>Ex.</b>
55	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Gérard GROMARD	<b>X</b>
56	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Jean-Claude BECQUET	
57	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Daniel VAN HULLE	
58	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Rémy TERNISIEN	<b>X</b>
	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Evelyne COUET (S)	
59	14	du Pays de Bray	Gérard LESUEUR	
60	14	du Pays de Bray	Michel DELILLE	<b>X</b>
61	14	du Pays de Bray	Michel LEJEUNE	<b>Ex.</b>
62	14	du Pays de Bray	Georges FLEURBAEY	<b>X</b>
63	14	du Pays de Bray	Jérôme GRISEL	<b>X</b>
	14	du Pays de Bray	Jean-Claude MAYETTE (S)	
64	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Roger LEGER	<b>X</b>
65	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Jean-Pierre PETIT	<b>X</b>
66	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Christian POISSANT	<b>X</b>
67	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Paul LESELLIER	<b>X</b>
68	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	François DUPUIS	
69	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Yves LOISEL	<b>X</b>
	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Jean-Claude LABARD (S)	

(S) : suppléant de la CLÉ

Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	<b>Représentant donnant pouvoir</b>	<b>CLÉ</b>	<b>Représentant recevant pouvoir</b>	<b>CLÉ</b>
1	Annie PIMONT	11	Jean-François BLOC	6
2	Daniel BARBIER	9	Patrick CHAUVET	9
3	Francis BELLENGER	7	Xavier VANDENBULCKE	7
4	Lionel SAILLARD	9	Anne-Marie DELAFOSSE	9
5	Alain LETARD	6	Jean-Marie CROCHEMORE	2
6	Luc LEMONNIER	1	Yvon PESQUET	3

## Délibération du Comité Syndical n° 2019/02/07-14

### **OBJET : MISE EN PLACE D'UNE SOLUTION DE GESTION DES DONNEES ENERGIE CONSECUTIVE AU GROUPEMENT D'ACHAT ENERGIE**

#### **VU :**

- la loi NOME, nouvelle organisatrice des marchés de l'électricité, du 7 décembre 2010,
- la loi relative à la consommation du 17 mars 2014, renforçant l'ouverture des marchés de l'énergie en actant la disparition des tarifs réglementés de l'électricité et du gaz pour certaines puissances,

#### **CONSIDERANT :**

- les groupements d'achat successifs mis en place par le SDE76 et la difficulté pour collecter l'information sur les points de livraison et pour reconstituer un historique de facturation dans un contexte de changement rapide des fournisseurs d'énergie,
- la demande des adhérents pour un appui sur ces deux thèmes,

#### **PROPOSITION :**

Les services souhaitent mettre en place une solution de « veille marché », de simplification et de gestion automatisée des préparations de consultation pour les achats énergie. Cette solution entièrement dématérialisée permettra, en continu avec une application WEB, le suivi des factures d'énergie de nos adhérents et de leurs donner un accès permanent.

En effet, depuis l'ouverture des marchés, à chaque changement de fournisseur, l'historique de consommation est perdu et nécessite un suivi manuel de saisie des factures dans des logiciels type Excel, non fiables. Des outils Web existent qui permettent :

- la récupération et l'analyse des données de manière automatique et continue,
- la définition d'une stratégie d'achat,
- l'aide à la préparation du bordereau accompagnant notre CCTP,
- l'aide à l'analyse des offres et la mise en place des contrats,
- un nombre illimité de passations de marchés chaque année.

**Ainsi, c'est réellement la stratégie d'achat qui définit le nombre de marchés, la fréquence, etc. et non l'inverse : ce sera plus la difficulté de coordonner la récupération des données et la difficulté également de les analyser faute de temps qui dictera la stratégie.**

Le fait que les collectivités n'aient plus à gérer la collecte de leurs données, si cela ne leur demande plus aucun effort, devrait permettre d'englober le plus possible d'adhérents à nos groupements.

Le fait, également, que chacun puisse visualiser les gains potentiels entre le moins-disant et le mieux-disant sur son propre périmètre, ajoutera énormément de valeur à notre proposition de groupement.

Le montant de la licence annuelle dépend du nombre de PDL suivis (4 000 actuellement) :

- 3 500 – 4 000 PDL : 18 000 € HT,
- 4 000 – 5 000 PDL : 19 800 € HT,
- 5 000 – 6 000 PDL : 22 000 € HT.

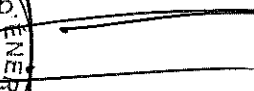
Les services sollicitent l'accord pour mettre en place ce service après mise en concurrence.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** la proposition du Président,
- **SOUHAITE** mettre en place un logiciel de veille des marchés et facture d'énergie,
- **INDIQUE** que sauf délibération contraire, cette veille sera réalisée chaque année et le budget nécessaire porté chaque année au budget à hauteur du montant nécessaire,
- **PORTE** la dépense au budget du SDE76,
- **AUTORISE** le Président à engager ces dépenses chaque année et à procéder à toutes formalités tendant à rendre exécutoire cette délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
  
Patrick CHAUVET.

